Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202625-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 13 avril 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	LE FLAHEC Laurent
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	

Absents Excusés :
Monsieur Gwénolé PORS pouvoir à Madame Suzanne LEBRETON
Monsieur Valentin LASSERRE pouvoir à Monsieur Florent GASTÉ
Madame GATELLIER Florence

Président de séance Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LUCAS Dominique

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :22

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

AFFAIRES GENERALES

Question 1 -2026-25:

Désignation des représentants du conseil municipal aux différentes instances

Le Maire présente les instances ci-dessous qui nécessitent un représentant du conseil municipal :

Syndicat Départemental Energie (SDE) :

Titulaire : Dominique Lucas suppléant : Aurélien Communier

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202625-DE

CNAS :

Délégué : Laurent Le Flahec

Mission locale

Déléguée : Dominique Bourdé suppléante : Anaëlle Bureau

La Chamaille :

Déléguée : Anaëlle Bureau

Comite locale de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) :

Déléguée : Laurette Cayet suppléante : Sylvie Thomas

Parc naturel régional Vallée de la Rance- Côte d'Emeraude :

Titulaire : Laurette Cayet suppléant : Jean Lechevestrier

Comité de jumelage :

Délégué(e)s : Suzanne Lebreton, Florence Gatellier, Sylvie Thomas, Marie-Pierre Legallais.

Incendie et secours :

Délégué : Gwénolé Pors

Sécurité-défense :

Délégué : Aurélien Communier

Il vous est proposé de désigner les conseillers et conseillères pour représenter la commune dans les différentes instances

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Désigne les membres ci-dessus à représenter le conseil municipal dans les différentes instances

Pour : 22

Fait et délibéré en
séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Dominique LUCAS

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr